

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_1079\_ART\_RD69\_SAINTE-CLAUDE**  
Portant réglementation de la circulation  
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

**VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de la Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;

**VU** la demande de l'entreprise SAS VETTER, sise 56 Grand Rue 25520 GOUX LES USIERS ;

**VU** l'avis favorable de M. le Directeur Interdépartemental des Routes (DIR) Est – District de Besançon – CEI de Saint-Laurent, en date du 23 mai 2023 ;

**VU** l'arrêté N° ARR\_2023\_0720\_ART\_RD69\_SAINTE-CLAUDE en date du 06 juin 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 69 pendant les travaux de renforcement du Pont de La Pitié pour le compte du Département, sur le territoire de la Commune de SAINT-CLAUDE ;

**CONSIDÉRANT** que la réouverture de la RD 69 à la circulation prévue le 01<sup>er</sup> septembre 2023 est reportée ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** La circulation sur la **RD 69** sera réglementée de la façon suivante :

<b>Période n°3.1</b>	<b>Du vendredi 01<sup>er</sup> à 18h00 au vendredi 15 septembre 2023 à 18h00.</b>
<b>Localisation</b>	<b>Du PR 4+0860 (intersection avec l'ancienne route de Cinquétral) au PR 6+0770 (intersection avec l'ancienne route de Cinquétral).</b>
<b>Restrictions</b>	<b>Circulation interdite à tous les véhicules.</b>
<b>Dérogations</b>	<b>Transports scolaires.</b>

L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit (cf. plan joint) :

- RD 437 (Saint Claude)
- RD 26 (Morbier)
- RN 5 (Morez)
- RD 69 (Longchaumois – Cinquétral)

<b>Période n°3.2</b>	<b>Du vendredi 15 à 18h00 au mardi 26 septembre 2023 à 18h00.</b>
<b>Localisation</b>	<b>Du PR 5+0800 au PR 6+0200.</b>
<b>Restrictions</b>	<b>Circulation alternée par feux tricolores. Vitesse limitée à 50 km/h au droit du chantier.</b>

**ARTICLE 2** Le présent arrêté modifie les dispositions prévues initialement pour la période n°3 par l'arrêté n°ARR\_2023\_0720\_ART\_RD69\_SAINTE CLAUDE du 06 juin 2023.

**ARTICLE 3** La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de SAINT CLAUDE.

**ARTICLE 4** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** Mme la Directrice Générale des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à l'entreprise, MM les Maires de SAINT-CLAUDE, LA RIXOUSE, NANCHEZ, MORBIER, HAUTS DE BIENNE et LONGCHAUMOIS, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

**ARTICLE 6** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**Signature de l'arrêté**



# PLAN DE DEVIATION

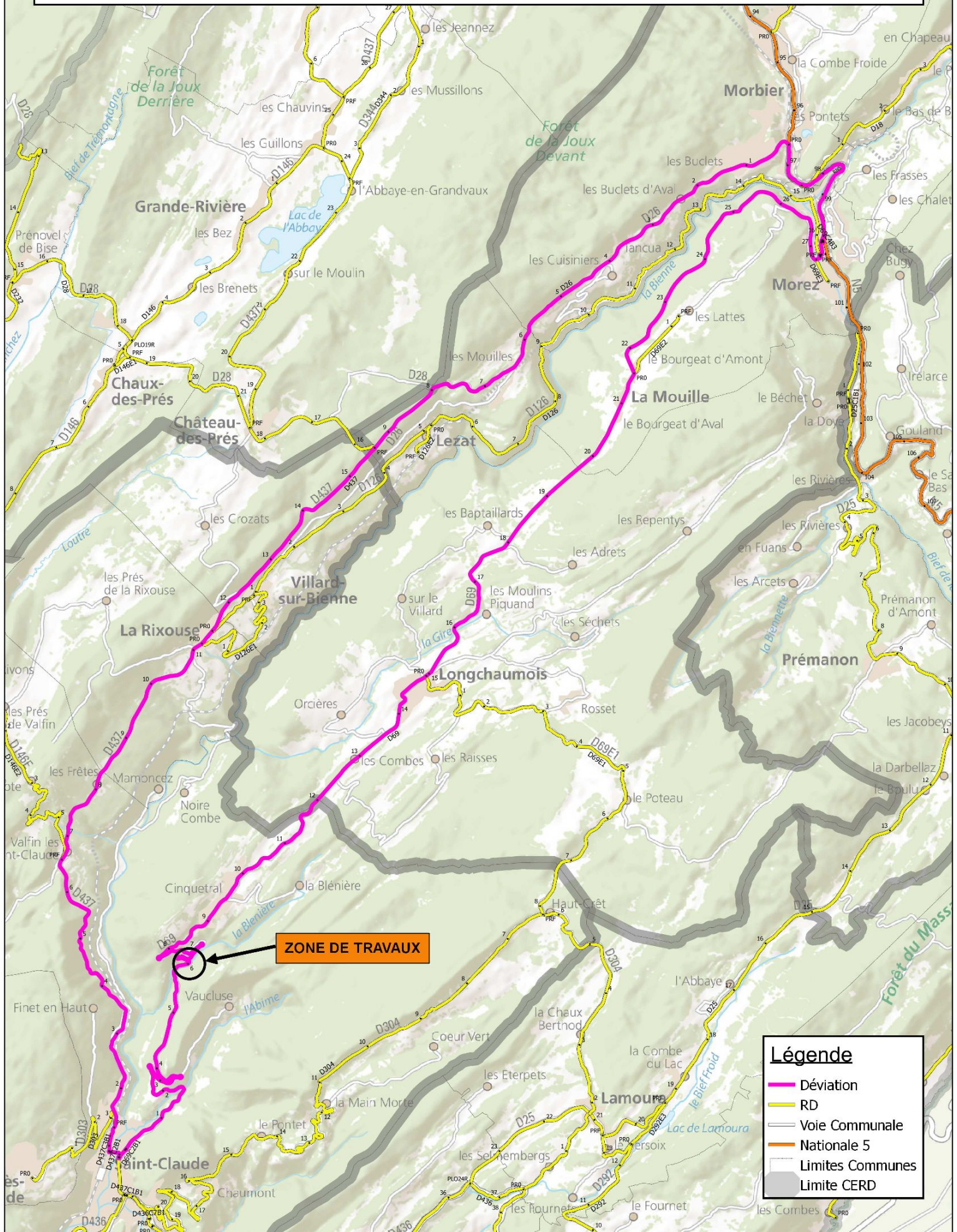
## Travaux de réparation "Pont de la RD 69 - Pr 6+0.050

Envoyé en préfecture le 10/08/2023

Reçu en préfecture le 10/08/2023

Publié le 10-08-2023

ID : 039-223900010-20230810-ARR\_2023\_1079-AR



**ZONE DE TRAVAUX**

### Légende

- Déviation
- RD
- Voie Communale
- Nationale 5
- Limites Communes
- Limite CERD